



3 avril 2023

SUCCÈS DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DPS

- **Produit brut de l'émission de 2,44 M€**
- **Emission de 2 712 556 actions nouvelles au prix de 0,90 €**

Lucibel, groupe français innovant expert en technologie LED, annonce le succès de son augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant global de 2,44 M€.

Frédéric Granotier, Président Directeur Général de Lucibel, se réjouit : « *Nous sommes heureux du succès de notre augmentation de capital qui a su, malgré des conditions de marché compliquées, emporter l'adhésion d'un grand nombre de nos actionnaires, tout en convainquant également de nouveaux actionnaires de référence, avec l'entrée au capital de deux investisseurs issus du monde de la cosmétique et du luxe. A cette occasion, je tiens à remercier nos actionnaires, nouveaux comme historiques, de leur confiance.* »

La demande de souscription s'est élevée à 2 712 556 actions soit 96,20 % du montant initial et s'est répartie de la manière suivante :

- 590 978 actions à titre irréductible
- 752 503 actions à titre réductible
- 1 369 075 actions à titre libre.

L'ensemble des souscriptions, à titre irréductible, réductible et libre ont été servies en intégralité.

Pour rappel, deux investisseurs avaient manifesté leur intention de souscrire à titre irréductible et réductible ou à titre libre pour des montants maximum respectifs de 1,5 M€ et 0,5 M€, soit un total de 2 M€ représentant 78,81% de l'Augmentation de Capital. Ils ont redimensionné le montant de leur souscription et ont ainsi été servis en intégralité à hauteur, respectivement, de 918 K€ et 500 K€ représentant 1 020 000 et 555 556 actions, soit 5,20 % et 2,83 % du capital de Lucibel post-augmentation de capital.

Ces investisseurs ayant été servis en intégralité de leur demande, Lucibel ne réalisera pas d'augmentation de capital à leur attention comme la possibilité en avait été évoquée dans le [communiqué de presse de lancement de l'augmentation de capital du 13 mars 2023](#).

Le montant brut de l'opération s'élève à 2,44 M€ et se traduit par la création de 2 712 556 actions nouvelles au prix unitaire de 0,90 €, correspondant à 96,20 % du nombre de titres initialement offerts.

La réalisation de cette augmentation de capital à 96,20%, compte tenu de la réduction des intentions de souscriptions des deux actionnaires issus du monde de la cosmétique et du luxe, permet à la Société de faire face à ses besoins sur 12 mois.

Le capital social de la société post-augmentation de capital s'élèvera à 3 695 479,6 € divisé en 19 631 124 actions d'environ 0,1882 € de valeur nominale chacune.

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris des actions nouvelles sont prévus le 5 avril 2023. Ces actions seront directement assimilées aux actions existantes Lucibel, déjà négociées sur Euronext Growth sous le code ISIN FR0011884378 – mnémo ALUCI.

La dilution pour un actionnaire n'ayant pas souscrit à l'augmentation de capital représente 13,8 %.

La répartition du capital et des droits de vote pré et post- opération est la suivante :

Actionnaires	Répartition du capital et des droits de vote sur une base non diluée pré-augmentation de capital		Répartition du capital et des droits de vote sur une base non diluée post-augmentation de capital	
	Nombre d'actions	% du capital et de droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et de droits de vote
F. Granotier et Etoile Finance	1 249 819	7,4%	1 249 819	6,4%
Investisseur 1	0	0,0%	555 556	2,8%
Investisseur 2	0	0,0%	1 020 000	5,2%
Flottant	15 668 749	92,6%	16 859 926	85,9%
TOTAL	16 918 568	100,00%	19 631 124	100,28%

Rappel sur l'utilisation des fonds levés

L'émission avait pour principaux objectifs de renforcer la structure financière de la Société (financement du besoin en fonds de roulement et remboursement de dettes bancaires) et de permettre à la Société d'accélérer sur son activité de cosmétique par la lumière LED, notamment à travers :

- l'accélération dans les développements et mises sur le marché de nouveaux produits ;
- l'obtention de certifications médicales pour ses produits et son site de Barentin afin de pouvoir commercialiser ses produits dans le monde entier.

Dilution

Incidence de l'émission sur les capitaux propres consolidés par action

Quote-part des capitaux propres par action (en euros)	Base non diluée*		Base diluée**	
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital		-0,096		0,035
Après émission de 2 712 556 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital		0,042		0,136

* : sur la base d'un montant de capitaux propres consolidés de -1,6M€ au 30/06/2022

** : Au 31 décembre 2022, il existe 2 822 000 BSPCE et 695 250 AGA donnant chacun droit à 1 action

Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire

Participation de l'actionnaire (en %)	Base non diluée		Base diluée**	
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital		1,00%		0,83%
Après émission de 2 712 556 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital		0,86%		0,73%

** : Au 31 décembre 2022, il existe 2 822 000 BSPCE et 695 250 AGA donnant chacun droit à 1 action

Cadre juridique de l'offre

Cette augmentation de capital par émission d'Actions Nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription a été décidée par le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 13 mars 2023, en application de la délégation qui lui a été conférée par la neuvième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 15 juin 2022.

Avertissement

En application des dispositions de l'article L.411-2-1 1° du Code monétaire et financier et de l'article 211-2 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF »), l'Augmentation de Capital n'a pas donné lieu à un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF dans la mesure où le montant total de l'offre calculé sur une période de douze mois ne dépasse pas 8M€.

Un avis aux actionnaires relatif à la présente opération a été publié le 15 mars 2023 au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires (BALO).

Prochaine publication

28 avril 2023 après bourse : publication des comptes de l'exercice 2022.

Partenaire de l'opération



A propos de Lucibel

Fondé par Frédéric Granotier, LUCIBEL est un groupe français innovant, expert en technologie LED, présent dans l'éclairage à destination des professionnels (notamment dans l'éclairage muséographique à travers sa filiale Procédés Hallier) et dans les nouvelles applications permises par la LED au-delà de l'éclairage.

A travers sa filiale Lucibelle Paris, LUCIBEL est pionnier dans le domaine de la cosmétique par la lumière LED, ce qui lui a permis d'annoncer en juillet 2022 un partenariat mondial avec DIOR.

Le Groupe est également spécialiste du bien-être par la lumière LED et est pionnier sur la technologie LiFi permettant d'accéder à internet par la lumière.

LUCIBEL conçoit et fabrique ses produits en France et collabore étroitement avec des médecins mondialement reconnus pour leur expertise sur l'impact de la lumière sur la peau ou sur le rythme circadien.

www.lucibel.io

www.lucibelleparis.com

www.procedeshallier.fr



Libellé : Lucibel
Code ISIN : FR0011884378
Mnémonique : ALUCI
Nombre d'actions ordinaires composant le capital social : 16 918 568 actions



Contact Lucibel - Relations actionnaires

Séverine Jacquet – Directrice financière
severine.jacquet@lucibel.com / +33 (0)1 80 03 16 70

AUTHENTIFIÉ PAR



SECURITY MASTER Footprint
www.security-master-footprint.com

Avertissement

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou une offre d'achat ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public. Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à la société Lucibel ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il convient de satisfaire à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'achat d'actions de la société Lucibel peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. La société Lucibel n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

*Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « **Règlement Prospectus** »). En France, une offre au public de valeurs mobilières ne peut intervenir qu'en vertu d'un prospectus approuvé par l'AMF. S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces États membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la société Lucibel d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces États membres. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de titres au public au Royaume-Uni. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis ou dans tout autre pays (autre que la France). Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux États-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de la société Lucibel n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et la société Lucibel n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux États-Unis.*